

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Mesures prises par le DECS pour diminuer le taux de redoublement

La chancellerie d'Etat communique:

Le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) a décidé de prendre plusieurs mesures pour diminuer le taux de redoublement, tant dans la scolarité obligatoire qu'au secondaire 2. Les intentions du DECS et les mesures prises ont été présentées ce jour à la presse par le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS.

Le redoublement : peu efficace et cher

L'efficacité du redoublement est aujourd'hui remise en question par la recherche, les responsables scolaires et les enseignants, puisque redoubler ne permet pas toujours de remettre à niveau les élèves.

Le redoublement ne produit pas les effets escomptés ; de plus, il coûte cher et porte, la plupart du temps, atteinte à l'estime de soi des élèves touchés par cette mesure.

Si depuis 1986, le taux de redoublement au niveau primaire a été ramené de 4,4% à 1,7% en 2007, il coûte toutefois 8.500 francs par élève et par année. Quant au taux de redoublement au secondaire 1, il reste de 6% depuis 1986 et revient à 12.500 francs par élève et par année.

Au niveau du secondaire 2, on enregistre 27% d'échec ou d'abandon en fin de 1^{ère} année de lycée et près de 15% d'échec aux examens finaux de CFC contre 10% il y a 20 ans.

La volonté du chef du DECS est donc de diminuer le taux de redoublement et d'améliorer la qualité des apprentissages des élèves en utilisant d'autres moyens que le redoublement. Il s'agit aussi de réduire les coûts financiers pour l'Etat et les communes.

Mesures prises pour le secondaire 1

Une expérience pédagogique, visant à éviter le redoublement d'une année scolaire par la promotion conditionnelle en offrant un soutien intensif sur des matières scolaires, a démarré lors de cette rentrée scolaire dans l'une des écoles secondaires de notre canton, au collège du Mail. Il s'agit du projet ASPEDI (Aide socio-pédagogique aux élèves en difficulté), dont l'objectif est de limiter le redoublement aux cas les plus nets.

Ce projet promeut un soutien intensif dans les disciplines de base, soit le français, l'allemand et les mathématiques. Il est financé par une partie de l'enveloppe octroyée aux

Activités complémentaires facultatives (ACF). Il requiert par ailleurs l'engagement des élèves et de leurs parents.

Mesures mises en place pour le secondaire 2

Des cours de remédiation d'une durée de trois semaines seront mis en place dès l'été 2010 durant les vacances d'été dans les branches insuffisantes. Ce projet pilote repose sur une participation volontaire des écoles et de leurs élèves.

Les élèves en échec devront remplir certaines conditions, dont par exemple présenter une moyenne générale qui ne soit pas inférieure à 3,5, n'avoir aucune moyenne inférieure à 3 et pas plus de trois moyennes insuffisantes.

Au terme des cours, des épreuves seront organisées. Si les résultats sont suffisants et démontrent que les lacunes sont comblées, il n'y aura pas de redoublement. Dans le cas contraire, l'échec sera alors confirmé.

Pour les échecs au CFC, il est étudié la possibilité d'organiser dès 2010 une session d'examens finaux de rattrapage en automne pour les candidats ayant échoué de peu et qui souhaitent éviter de refaire une année complète de formation.

Neuchâtel, le 18 août 2009